

Appel aux députés pour le respect de nos principes juridiques fondateurs

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 31 janvier 2011

Les députés vont commencer l'examen du projet de loi relatif à la bioéthique le 8 février prochain.

Le projet amendé par la commission spéciale n'est pas satisfaisant au regard de nos principes juridiques fondateurs, dont le premier d'entre eux, le respect de la dignité de tout être humain, est la source de tous nos principes.

L'Association pour la Fondation de Service politique, très présente dans les débats et la réflexion organisés par le gouvernement, vient d'adresser cinq [Notes bleues](#) aux députés pour leur faire part de ses demandes et les inviter à prendre en compte ses propositions.

Plusieurs points sont inquiétants :

- La généralisation du dépistage de la trisomie 21 sans qu'il soit obligatoire d'en informer la femme enceinte ni de la mettre en relation avec des associations de parents d'enfants atteints de cette maladie, afin de faire pression sur elle en vue de supprimer l'enfant.
- Le transfert post-mortem d'un embryon chez une femme veuve, ce qui revient à donner délibérément naissance à un orphelin de père.
- L'assistance médicale à la procréation ouverte aux pacsés et aux concubins de sexe différent sans justificatif de vie commune d'au moins deux années, alors que ces couples n'ont pas la stabilité des couples mariés, ce qui revient à faire de l'enfant un simple objet de désir.
- Le maintien du principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon, mais assorti de telles dérogations que le principe est vidé de sa substance alors que celui-ci constitue un des fondements du droit de toute société civilisée (la vie humaine n'est pas un objet, le corps est irréductible à toute patrimonialité).

Les travaux de la commission spéciale ont montré que l'opinion des parlementaires pouvait évoluer. Rien n'est définitivement joué.

La Fondation de Service politique va suivre scrupuleusement les votes de chaque député qu'elle fera connaître aux électeurs de leur circonscription.

Pour en savoir plus :

Les *Notes bleues* [La Bioéthique et nos principes juridiques fondateurs](#)